Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2026CM08_DEL72-DE

DELIBERATION N°72-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part à la délibération : 22

Date de convocation :

Mardi 23 juin 2026

Question n°72 : Création d'un comité consultatif aménagement urbanisme travaux et agriculture

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Doriane DUCLOS, adjointe.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**		Abs	Pascal POIRIER
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**		Abs	
M.	**Yaël DESAIZE**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Secrétaire de séance : **Monsieur Anthony LECLERE**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2026CM08_DEL72-DE

72-2026 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF AMENAGEMENT URBANISME TRAVAUX AGRICULTURE

Rapporteur : Monsieur Sylvain Hardy

Monsieur Hardy précise aux membres du conseil que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2143-2 ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer les habitants, les acteurs économiques, les représentants du monde agricole et les personnes qualifiées à la réflexion sur les projets structurants de la commune ;

Considérant que les questions relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux travaux communaux et au développement de l'activité agricole présentent un intérêt communal majeur ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une instance consultative permettant d'éclairer les décisions du conseil municipal et de favoriser la concertation avec les acteurs locaux ;

Article 1 - Objet

Il est proposé de créer un comité consultatif « Aménagement, Urbanisme, Travaux et Agriculture ».

Ce comité constitue une instance de réflexion, de concertation et de proposition auprès de la municipalité.

Ses avis ont un caractère consultatif et ne se substituent pas aux compétences du Conseil municipal, du Maire ou des commissions municipales.

Article 2 – Missions

Le comité est chargé d'émettre des avis, observations et propositions sur les sujets suivants :

- les projets d'aménagement du territoire communal ;
- les orientations en matière d'urbanisme ;
- les évolutions des documents de planification et de réglementation urbaine ;
- les projets de voirie, de réseaux et d'équipements publics ;
- les programmes de travaux communaux ;
- les problématiques liées à l'activité agricole et à la préservation des espaces agricoles ;
- la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- toute question présentant un intérêt communal dans les domaines précités.

Article 3 – Composition

Le comité est présidé par le Maire ou son représentant.

Il comprend :

- des élus municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- des habitants de la commune intéressés par les thématiques concernées ;
- des représentants du monde agricole ;
- des représentants d'associations locales ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2026CM08_DEL72-DE

- des personnes qualifiées en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, d'agriculture ;
- toute personne dont la compétence ou l'expérience est jugée utile par le Maire.

La composition nominative du comité sera fixée par arrêté du Maire.

Article 4 – Fonctionnement

Le comité se réunit sur convocation de son président en fonction des besoins et au minimum une fois par an.

Les réunions donnent lieu à un compte rendu transmis à la municipalité.

Les services municipaux compétents peuvent être associés à ses travaux.

Article 5 – Durée

Le comité est créé pour la durée du mandat municipal en cours.

Sa composition pourra être modifiée à tout moment par arrêté du Maire.

Vu la taille de la collectivité, il est proposé un effectif maximal 12 à 20 membres.

Le dossier a été présenté en commission urbanisme et aménagement urbain le 9 avril 2026.

Il est proposé les représentants du conseil municipal suivants :
Jean Marc PELLEN
Sylvain HARDY
Lenny RUFFAUT
1 membre de la liste « La Bouëxière Dynamique et Solidaire » : Nicolas CAMO

Jean Marc PELLEN, Sylvain HARDY, Lenny RUFFAUT et Nicolas CAMO ne prendront pas part au vote.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

- Approuver la création d'un comité consultatif aménagement, urbanisme, travaux et agriculture, selon les dispositions précitées.
- Désigner Jean Marc PELLEN, Sylvain HARDY, Lenny RUFFAUT et Nicolas CAMO représentants du conseil municipal au sein de ce comité.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260629-2026CM08_DEL72-DE

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière